



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 23 mars 2023 nommant le jury du concours interne de recrutement de professeurs certifiés avec affectation à Mayotte, section mathématiques, à la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

**Examinatrices spécialisées**

Mme Dominique DE BOLLIVIER  
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

Mme Aurélie HUILLERY-PERRIN  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Mme Sandrine LADA  
Professeure agrégée

Académie de NANCY-METZ

**Examineurs spécialisés**

M. Frédéric COLLEU  
Professeur agrégé

Académie de RENNES

M. Stéphane LERICHE  
Professeur agrégé

Académie de MAYOTTE

M. Raphaël SINTEFF  
Professeur agrégé

Académie de NANCY-METZ

M. Claude VALENTIN  
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 juin 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU